

En aparté des DP - Octobre 2016 -

Le tout-venant

Pierre Mayayo rejoint donc le service « son » en tant que CDI à partir du 1^{er} novembre. Les postes JRI/JRR du BIP de Pontarlier seront arbitrés le 19-10-2016 ; aucun nom n'a été annoncé, on ne sait donc pas si le poste de Rédacteur sera légitimement attribué à Natalie Forite ou Alex Baudrand, dans le cadre de leur demande de reconversion.

Au cours de la réunion, Jacques nous a transmis l'information qu'il n'y aurait pas d'émission des « Matinales » les mercredis.

Le Comité Salaire devrait enfin avoir lieu le 10 novembre, et le prochain CHSCT devrait se tenir le 17 novembre.

Caméscopes-relais

Tous les nouveaux caméscopes ont été livrés :

13*400 (dont les 4 du VPTL)

10*200

1*300

Si l'on soustrait les caméras affectées au VPTL, plus celles affectées aux 4 BIP, il reste donc **6 caméscopes** 400 pour les JRI de la station ; matériel qui devrait être géré sous forme de parc commun, et qui **sera également à la disposition des OPV** pour les besoins de tournage en extérieur.

Organisation

L'organisateur est comme son nom l'indique l'organisateur, qui Organise, Réparti, Optimise les moyens, organise, organise, organise,....., sous la responsabilité du chef de centre.

Un appel à une plus grande alternance hebdomadaire des tâches, pour les équipes de la rédaction et les sondiers, devrait lui être soufflé.

Numérique

La nouvelle organisation de l'entreprise est toujours en cours de consultation. Concernant la partie web, une expertise locale devrait avoir lieu, comme c'est le cas dans toutes les régions. Les 2 postes info web (délégué numérique + chef Info web) travailleront sur un périmètre Grande-Région. Malgré cette redondance géographique avec les Dijonnais soumis au même régime, les 2 postes web seront conservés.

Aucune fusion des antennes n'est par ailleurs prévue, aussi bien sur le web que sur les JT.

Bonne nuit les petits

Les 11 heures de coupure se doivent d'être respectées, et le seront !! (on parle bien au futur, puisque le passé proche nous prouve bien que ce n'était pas toujours le cas ...).

Réveils matinaux

L'émission dite des « Matinales » n'est pas une émission matinale, ..., et son contexte est hors-champs d'action avec les conditions prévues, pour prétendre à une prime dite « Matinalière ».

(PS : je n'ai pas tout compris, mais la question sera creusée).

Poisson d'Avril

L'article 3 de l'avenant N°5 (prime de sortie rémunérée mensuellement et non plus à l'acte), entre en vigueur à partir du 1er octobre 2016.

Ce nouveau fonctionnement, rétrospectivement applicable depuis le 1er avril, intégrera cette prime dans le salaire de base.

Le mode de calcul a été déterminé par le siège, et s'effectuera individuellement selon la formule la plus avantageuse financièrement : sur la base du montant perçu au cours de l'année 2015, ou sur la base de la moyenne du montant perçu au cours des années 2014 et 2015.

-Pour les nouveaux embauchés, post Avril 2016 : et bien c'est trop tard, ..., fallait signer avant !!

-Tant pis pour ceux qui, pour raison personnelle ou professionnelle, au cours de ces 2 années n'en ont pas fait, ou temporairement moins fait !!

-Et dommage si depuis septembre les sorties GDM ont augmentées !! (le GDM a maintenant également lieu en multi-caméras les mercredis et durant certaines vacances scolaires).

A voir donc, sur les fiches de paie d'octobre, quelle répercussion ce changement aura sur nos salaires.

Fait risette

Le personnel de l'entreprise est en droit de refuser d'apparaître sur les supports de communication externe à « grande écoute » de l'entreprise (facebook, bande annonce,...). Les personnes qui ont pu se voir sur les vidéos de la page Facebook tournées au cours de la mise en place du nouveau plateau étaient consentantes, et ont pleinement approuvé l'opération.

Si ce n'est déjà fait, la bande annonce des Matinales, avec images du personnel tournées au cours de la répétition/ réflexion qui a eu lieu au camping, sera modifiée.

Pour ce qui est de la photo du plateau pour fêter les 100000 fans facebook, il n'y a aucune ambiguïté, y allait qui voulait en toute connaissance de cause.

HO, la belle HD

La formation dite « MPEG4 » dispensée aux techniciens vidéos était le fruit d'une initiative nationale, étendue donc à l'ensemble des stations.

Le passage à la diffusion HD n'engendre aucun changement, aussi bien sur le mode de fonctionnement de nos décrochages par Dijon, que sur l'attribution des postes à Besançon; la surveillance de nos diffusions reste sous la responsabilité de l'encadrement.

La gestion du point de diffusion de notre future régie n'est pas encore définie